Image not found or type unknown

Droit aux victimes du maroage gris

Par **Fatima30**, le **05/12/2013** à **23:34**

Bonjour,je suis de nationalité française et je suis victime d'un mariage gris,je viens d'entamer une procédure de divorce mais rien n'est fait pour le moment ,mais mon futur ex-mari à un récépissé,qui peut le renouveler malgré que j'ai bien informé la préfecture de son intention ,je l'ai ainsi signalé à la police ,donc la son dossier est en attente ,c'est ce que la dame de la préfecture m'a dit,là il vit à Lyon et je voulais savoir si il peut rapatrier son dossier là bas, j'aimerai bien avoir votre avis ,MERCI

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés